



Droit d'auteur et droit à l'image

Vous venez de scanner ou de récupérer sur une page web une image que vous souhaitez réutiliser dans votre propre site web.

Sachez que cette image est très probablement soumise à des droits d'auteur et / ou au droit à l'image.

Le droit d'auteur

L'image, le son, la vidéo, l'architecture, la sculpture, le texte, bref toute œuvre dite de l'esprit a dans 99 % des cas un auteur.

Si c'est vous qui avez créé cette œuvre, vous en êtes l'auteur.

A ce titre, personne ne pourra réutiliser cette œuvre sans vous en demander l'autorisation (autorisation que vous aurez la possibilité de monnayer ou non).

Ainsi, lorsque vous récupérez une image, une photo, un son ou un texte déjà existants, vous n'en êtes pas l'auteur et vous devez contacter ce dernier en vue d'obtenir son accord pour la reproduction de cette image sur votre site.

Le fait qu'il n'est pas toujours facile de retrouver cet auteur ne rend pas pour autant légal l'usage de son œuvre.

Un auteur qui ne vous a pas cédé ses droits (à titre gracieux ou à titre onéreux) peut vous poursuivre en justice à tout moment s'il constate l'usage que vous faites de son œuvre. Sachez par ailleurs que la justice sera, en cas de doute, en faveur de l'auteur la plupart du temps.

Le droit à l'image

Le droit à l'image est le droit de s'opposer à la publication de son image privée, ou professionnelle (lorsqu'elle possède une valeur commerciale).

Si vous prenez une personne en photo, cette dernière peut refuser que vous montriez cette photo sur votre site.

Il en va de même pour les élèves d'une classe : les parents et les élèves eux-mêmes doivent donner leur accord explicite pour que leur image figure sur un site Internet.

Le site Europschool.net respecte le droit à l'image et vous demande de respecter sa charte.

Pour consulter la charte d'Europschool, allez à l'adresse suivante :

<http://www.europschool.net/francais/rubriques/echanges/charte/charte.html>



Avec le soutien de la Commission européenne